

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014	C1

GRADE OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TITULAIRES	Dont TNC	NON TITULAIRES	Dont TNC
Emplois fonctionnels et collaborateurs de cabinet (a)		6	2	1		1	
. Directeur général des services	A	1	1	1			
. Directeur général Adjoint des services	A	4	1			1	
. Collaborateur de cabinet	A	1					
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		161	104	101	6	3	1
. Attaché Principal	A	7	3	3			
. Attaché	A	10	4	4			
. Rédacteur principal de 1ère classe	B	5	4	4			
. Rédacteur principal de 2ème classe	B	7	2	2			
. Rédacteur	B	12	5	5			
. Adjoint . Adm pal de 1ère classe	C	6	6	6			
. Adjoint . Adm pal de 2ème classe	C	10	1	1	1		
. Adjoint . Administratif de 1ère classe	C	19	15	15			
. Adjoint Administratif de 2ème classe	C	85	64	61	5	3	1
TECHNIQUE (c)		391	229	219		10	
. Ingénieur	A	2	1	1			
. Technicien principal de 1ère classe	B	8	7	7			
. Technicien principal de 2ème classe	B	7	3	3			
. Technicien	B	10	1	1			
. Agent de maitrise principal	C	40	15	15			
. Agent de maitrise	C	35	14	14			
. Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	35	9	9			
. Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	35	17	17			
. Adjoint Technique de 1ère classe	C	50	12	12			
. Adjoint Technique de 2ème classe	C	169	150	140		10	
. Chef de garage principal							
. Chef de garage							
. Conducteur spécialisé de 1er et 2e niveau							
. Conducteur							
SOCIALE (d)		40	16	16	1		
. Conseiller socio-éducatif							
. Assistant socio-éducatif							
. Principal dont :							
- assistant de service social							
- conseiller en ESF							
- éducateur spécialisé							
. Assistants socio-éducatif dont :							
- assistant de service social		2					
- conseiller en ESF							
. Educateur spécialisé							
. Educateur de jeunes enfants chef	B	1					
. Educ. de jeunes enfants principal							
. Educateur de jeunes enfants							
. Moniteur éducateur							
. Agent social de 2ème classe	C	4	4	4	1		
. Agent social							
. A.S.E.M principal 1ère classe	C	8	3	3			
. A.S.E.M principal 2ème classe	C	10	4	4			
. A.S.E.M 1ère classe	C	15	5	5			
. Infirmière de classe supérieure							

GRADE OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TITULAIRES	Dont TNC	NON TITULAIRES	Dont TNC
MEDICO-SOCIALE (e)			3				
. Médecin hors classe							
. Médecin de 1ère et 2è classes							
. Psychologue hors classe							
. Psychologue de classe normale	A	1					
. Sage-femme hors classe							
. Sage-femme de 1ère classe							
. Sage-femme de 2è classe							
. Coordinatrice de crèches							
. Puéricultrice hors classe							
. Puéricultrice de cl. supérieure							
. Puéricultrice de cl. normale							
. Infirmière hors classe							
. Infirmière de cl. supérieure							
. Infirmière de cl. normale							
. Rééducateur hors classe							
. Rééducateur de cl. supérieure							
. Rééducateur de cl. normale							
. Auxiliaire de puériculture pal de 2ème classe							
. Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	2					
. Auxiliaire de soins principal							
. Auxiliaire de soins							
. Autres (préciser)							
MEDICO-TECHNIQUE (f)							
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe							
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors							
. Biologiste, vétérinaire et pharmacien de 1 et 2							
. Assitant qualifié de laboratoire hors classe							
. Assitant qualifié de laboratoire de classe							
. Assitant qualifié de laboratoire de classe							
. Aide médico-technique qualifié							
. Aide médico-technique							
. Autres (préciser)							
SPORTIVE (g)			41	18	18		
. Conseiller des activités physiques et sportives	A	2	1	1			
. Educateur des APS Principal de 1ère classe	B	13	11	11			
. Educateur des APS Principal de 2ème classe	B	5	2	2			
. Educateur des APS	B	12	3	3			
. Opérateur des APS Principal	C	2					
. Opérateur des APS Qualifié	C	2	1	1			
. Opérateur des APS	C	5					
. Aide-opérateur							
. Autres (préciser)							
CULTURELLE (h)			45	36	29	16	7
. Conservateur du patrimoine (dont conservateur							
. Conservateur de bibliothèques (dont							
. Attaché de conservation du patrimoine							
. Bibliothécaire de 1ère et 2è classe							
. Directeur d'enseignement artistique	A	1	1	1			
. Professeur d'enseignement artistique hors cl	A	2	2	2	1		
. Professeur d'enseignement artistique de cl.	A	4	4	4	2		
. Assitant qualifié de conservatoire hors classe							
. Assitant qualifié de conservatoire de 1ère							
. Assitant qualifié de conservation de 2è classe							
. Assitant de conservation hors classe							
. Assitant de conservation de 1ère classe							
. Assitant de conservation de 2ème classe							
. Assitant Ens. Art. Principal de 1ère cl	B	14	13	12	8	1	1
. Assitant Ens. Art. Principal de 2ème cl	B	10	9	6	5	3	3
. Assitant d'Enseignement Artistique	B	2	3			3	2
. Assitant de conservation du patrimoine	B	1					
. Agent qualifié du patrimoine hors classe							
. Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème classe	C	2	1	1			
. Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	3	2	2			
. Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	6	1	1			
. Autres (préciser)							

GRADE OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TITULAIRES	Dont TNC	NON TITULAIRES	Dont TNC
ANIMATION (i)		139	97	76	5	21	
. Animateur principal de 1ère classe	B	2					
. Animateur principal de 2ème classe	B	2	1	1			
. Animateur territorial	B	10	2	2			
. Adjoint d'animation de 1ère classe	C	15	3	3	1		
. Adjoint d'Animation de 2ème classe	C	110	91	70	4	21	
POLICE MUNICIPALE (j)							
. Chef de police							
. Brigadier chef principal							
. Brigadier et brigadier-chef							
. Gardien principal							
. Gardien							
. Garde-champêtre principal							
. Garde-champêtre							
EMPLOIS NON CITES (k)		14	14			14	1
Intervenants E.P.L.V	B	11	11			11	1
Contractuels	B	1	1			1	
Intervenants culturelles		2	2			2	
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		840	516	460	28	56	8

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B ou C

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2014	C1

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT (4)
			Indice	Euros	
adjoint administratif de 2ème classe	C	ADM	330		3-1
adjoint administratif de 2ème classe	C	TECH	330		3-1
adjoint d'animation de 2ème classe	C	SP	330		3-1
adjoint d'animation de 2ème classe	C	ANIM	330		3-1
adjoint technique de 2ème classe	C	RS	330		3-1
adjoint technique de 2ème classe	C	ENT	330		3-1
adjoint technique de 2ème classe	C	ENV	330		3-1
assistant d'enseignement artistique	B	CULT	340		3-1
assistant ens artistique principal 2ème cl	B	CULT	350		3-1
Intervenant E.P.L.V	B	CULT	341		A (emploi permanent)
Contractuel	B	ADM	821		A (emploi permanent)
Intervenant culturelle	C	CULT	330		3-2
TOTAL GENERAL					

(1) CATEGORIES : A, B et C;

(2) SECTEUR :

ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel (dont enseignement)

ANM : Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut dans la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-1 : article 3, 1^{er} alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (malade, maternité, .), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi

3-2 : article 3, 2^{ème} alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel

3-3 : article 3, 4^{ème} alinéa : emplois permanents à temps non complet (-31H30) dans les communes de -2000 hbts

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)